



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ED 2478/25

9 janvier 2025
Original : anglais

F

**Communication du
Gouvernement suisse**

1. La Directrice exécutive joint une communication du Gouvernement suisse proposant d'établir un calendrier pour le dialogue sur l'emplacement futur du siège de l'OIC.

Notre référence : 853-01-06-00 / SIGSE

Personne à contacter : Seraina Sigron

Téléphone : 020 7616 6014

seraina.sigron@eda.admin.ch

Londres, le 20 décembre 2024

Communication de la Confédération suisse : futur siège de l'OIC

Madame la Directrice exécutive,

Il y a un peu plus d'un an, le secrétariat a entamé un dialogue d'une importance stratégique au sujet de l'emplacement futur du siège de l'Organisation internationale du Café (OIC). Par la suite, le 136^e Conseil international du Café s'est réuni à Bangalore et a décidé que tous les pays membres intéressés auraient la possibilité de soumettre des propositions pour accueillir l'OIC. Après cette décision, la Suisse a officiellement exprimé son intérêt à accueillir l'organisation en juin 2024, après des délibérations internes approfondies. Avant cela, l'Italie avait également déclaré son intention d'accueillir l'OIC, tandis que le Royaume-Uni a confirmé son souhait de maintenir l'organisation à l'intérieur de ses frontières.

Notre grande expérience concernant l'accueil d'organisations internationales nous a permis de comprendre en profondeur les complexités de ces entreprises. Bien que les délocalisations d'institutions internationales soient certainement possibles, elles nécessitent des processus de planification méticuleux et transparents afin d'en assurer le succès.

Par conséquent, et à la lumière des préoccupations exprimées par d'autres pays membres pendant et en marge des réunions du Conseil et du Comité des finances et de l'administration (CFA) en 2024, la Suisse encourage le secrétariat à se concentrer sur un processus ouvert, transparent et objectif qui laisse tout le pouvoir de décision aux pays membres de l'OIC.

La Suisse croit fermement en l'importance cruciale de la transparence. Il est essentiel et dans l'intérêt de tous les membres de l'OIC de s'assurer que tous les membres de l'OIC sont pleinement informés des prochaines étapes, comprenant le calendrier et les points de décision. Une telle clarté garantit la participation significative de tous les États membres qui souhaitent contribuer à ce processus décisionnel stratégiquement vital. En outre, elle offre une plus grande certitude de planification pour les pays pouvant être potentiellement hôtes, atténuant ainsi les risques de perturbation des opérations de base de l'organisation.

Dans ce contexte, la Suisse propose d'établir un calendrier clair, comme indiqué dans l'annexe de la présente lettre, qui décrit les étapes clés et les dates de décision. Nous recommandons que ce calendrier soit discuté par le CFA à sa prochaine réunion, ce qui permettra au Conseil se tenant en mars d'en discuter et de l'adopter par la suite.

Mme Vanúcia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
Londres

Ambassade de Suisse au Royaume-Uni
16-18 Montagu Place, Londres W1H 2BQ
london@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/united-kingdom>

Nous sommes convaincus que ces recommandations faciliteront un processus décisionnel transparent et efficace qui garantit le meilleur résultat possible pour l'OIC et ses membres.

Veillez accepter, Madame la Directrice exécutive, les assurances de ma très haute considération ainsi que mes vœux les plus chaleureux pour une période des fêtes pleine de joie et une nouvelle année prospère.

[Signature]

Markus Leitner

Ambassadeur de Suisse au Royaume-Uni

Quoi	Quand
30/04/2025	<p>Date limite : soumission des expressions d'intention d'accueillir l'OIC</p> <p>Délai : le secrétariat partage ses besoins concernant le nouveau siège (par exemple, la taille des locaux, le nombre et la taille des bureaux/lieux de travail, les salles de réunion nécessaires) avec tous les pays membres</p>
31/10/2025	<p>Délai : tous les pays membres qui ont l'intention d'accueillir l'OIC soumettent une offre concrète contenant tous les détails pertinents (par exemple, emplacement, détails sur les locaux, soutien financier et logistique prévu, statut juridique du personnel, etc.)</p>
XX.03.2026 (à déterminer) CFA en mars	<p>Discussion : (première) discussion au sein du CFA. Si nécessaire, une deuxième discussion pourrait avoir lieu au cours du CFA d'automne.</p>
XX.09.2026 (à déterminer) 142 ^e CIC	<p>Examen et décision/vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Conseil examine et décide du futur siège de l'OIC et ; • (le cas échéant) le Conseil charge le secrétariat d'entamer des négociations pour un accord de pays hôte avec le futur pays hôte ; • le Conseil charge également le secrétariat de prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour préparer la relocalisation (par exemple, les points qui concernent la réglementation des RH et les aspects logistiques)